

Utilisez obligatoirement des semences certifiées

- De par sa proximité avec le cannabis, le chanvre est soumis aux réglementations françaises et européennes, harmonisées depuis 2004. L'article R5132-86 du code de la santé publique ainsi que les arrêtés des 22 août 1990 et 21 février 2008 fixent que seules les variétés dosant moins de 0,2 % de THC (Δ^9 – tétrahydrocannabinol) sont autorisées à la culture au sein de l'Union européenne.
- Les semences certifiées sont obligatoires. L'utilisation de celles de ferme est donc rigoureusement interdite, au risque d'augmenter le taux de THC. Chaque année, des contrôles sont effectués en culture.

Terres Inovia



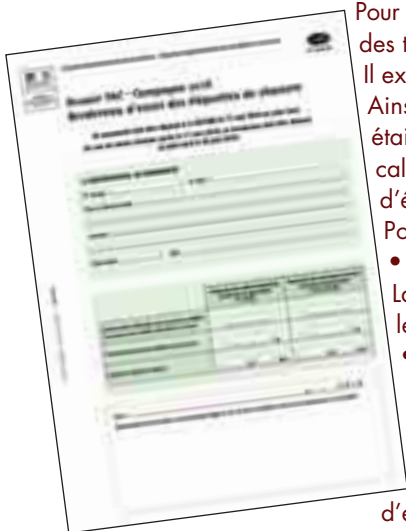
Pour la moisson du chènevis, la barre de coupe de la moissonneuse est positionnée juste en-dessous des inflorescences.

Adaptez la précocité au mode de culture

Les variétés françaises offrent une large gamme de précocité (de très précoce à tardive). Le choix se fait en fonction de la localisation et du mode de récolte, convenu à la signature du contrat avec l'industriel de première transformation.

- **Mode non battu** : la plante entière est récoltée. Optez plutôt pour des variétés tardives afin de maximiser le rendement en paille.
- **Mode battu** : le chènevis est récolté avant la paille. Choisissez de préférence des variétés précoces ou mi-précoces, qui offrent le meilleur compromis entre date de récolte, maturité et productivité des graines et de la paille.

Points administratifs et réglementaires



Pour connaître la liste des variétés certifiées et autorisées, adressez-vous à la Direction départementale des territoires (DDT)(1). Ces informations sont mises à jour annuellement, en mars.

Il existe une aide couplée à la surface pour la production de chanvre qui évolue chaque année. Ainsi, en 2015, son montant était de 140 €/ha. Une enveloppe de l'ordre de 1,7 million d'euros était destinée au financement de cette aide pour la campagne 2016 avec un montant unitaire calculé en fin de campagne, sur la base des superficies demandées et respectant les conditions d'éligibilité à l'aide.

Pour en bénéficier, vous devez, sur les surfaces cultivées en chanvre :

- utiliser des variétés dont la teneur en tétrahydrocannabinol est inférieure ou égale à 0,2 %.
- La liste des variétés éligibles figure dans la notice « Cultures et précisions » téléchargeable sur le **site Telepac** (voir page 4) ;
- pour les surfaces en culture industrielle, respecter une dose minimale de semis de 25 kg/ha ;
 - pour les surfaces en production de semences certifiées, respecter une dose minimale de semis de 1,25 kg/ha et avoir signé un contrat de culture avec une entreprise de semences référencées ;
 - envoyer à votre DDTM les étiquettes de semences certifiées accompagnées d'un bordereau

d'envoi avec le dossier PAC. Attention, une date d'envoi est fixée chaque année.

Ce bordereau est accessible exclusivement à l'adresse suivante : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/>, rubrique « Formulaires et notices de l'année considérée ». Gardez une photocopie de ces étiquettes. Joindre également à votre dossier la facture d'achat des semences ainsi que le contrat avec le transformateur sur lequel doit figurer la surface contractée.

(1) DDT : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-DDT-directions-departementales.html>

myVar® : pour connaître et choisir vos variétés



L'outil rassemble toutes les données variétés de Terres Inovia, avec 4 entrées :

- consulter les fiches variétés,
- choisir selon ses propres critères,
- comparer des variétés,
- résultats annuels.

www.myvar.fr



Variétés françaises autorisées

Variétés	Type	Précocité (floraison et récolte)	Date de pleine floraison	% THC	PMG (g)	Rendement en paille (t/ha)*	Teneur en fibre (%)*	Rendement en graines (q/ha)*
USO 31	Monoïque	Très précoce	20 juillet	0,005	17,16	+	36,4	++
FERIMON	Monoïque	Précoce	31 juillet	0,05	15,72	++	32,1	+++
FEDORA 17	Monoïque	Précoce	1 ^{er} août	0,03	18,68	++	29,4	+++
FELINA 32	Monoïque	Moyenne	04 août	0,06	15,99	++	31	+++
SANTHICA 27	Monoïque	Moyenne	06 août	< 0,001	16,55	++	36,8	++
EPSILON 68	Monoïque	Tardive	09 août	0,04	19,6	++	30,6	+++
SANTHICA 70	Monoïque	Tardive	11 août	< 0,001	16	+++	36,8	++
FUTURA 75	Monoïque	Tardive	15 août	0,06	17,06	+++	31,2	++
FIBROR 79**	Monoïque (variété à tige jaune)	Tardive	+ 5 j/ FUTURA 75***	0,049	-	++	39,02	-

(*) : Valeurs issues des essais agronomiques réalisés par l'Institut technique du chanvre (ITC) entre 2007 et 2009

(**) : Données obtenues dans le cadre de l'expérimentation du CTPS. Source CTPS/GEVES

(***) : Données issues du réseau d'expérimentation de la FNPC



La date de pleine floraison du chanvre (stade dépendant de la photopériode) permet de déterminer la précocité d'une variété.

- Le stade « pleine floraison » détermine la précocité du chanvre. Ce stade est exclusivement photosensible. C'est pourquoi il intervient à date fixe pour une variété donnée dans un lieu donné, indépendamment de la date de semis. Le chanvre stoppe généralement sa croissance une semaine après le stade « pleine floraison », soit lorsque la fécondation est terminée. L'arrêt de la croissance est donc déterminé par la photopériode. C'est pourquoi, plus une variété est tardive, plus son potentiel de rendement paille est élevé. Après la floraison, la maturation des graines se fait progressivement du bas vers le haut de la tige.
- Actuellement les mêmes variétés sont utilisées pour la production de paille et celle de chènevis. Avec l'inscription de Fibror 79, on observe une nouvelle caractérisation des variétés, avec notamment des variétés qui ont une meilleure facilité de défibrage. Cette variété à tige jaune limite naturellement son absorption d'azote, ce qui rend plus facile et moins consommateur en énergie le défibrage en usine.
- La tolérance à l'orobanche ainsi que la recherche de variétés pour des usages spécifiques sont des nouveaux axes de sélection.

Des variétés de chanvre monoïques plus productives



A l'état naturel, le chanvre est dioïque : les fleurs mâles et les fleurs femelles fleurissent sur des pieds distincts. Or, les pieds mâles produisent moins de fibres et pas de graines. Ils meurent dans la culture avant les pieds femelles, ce qui complique la récolte. La sélection s'est donc attachée à obtenir des variétés de type monoïque plus productives, à dominante femelle (fleurs mâles et femelles sur le même pied).